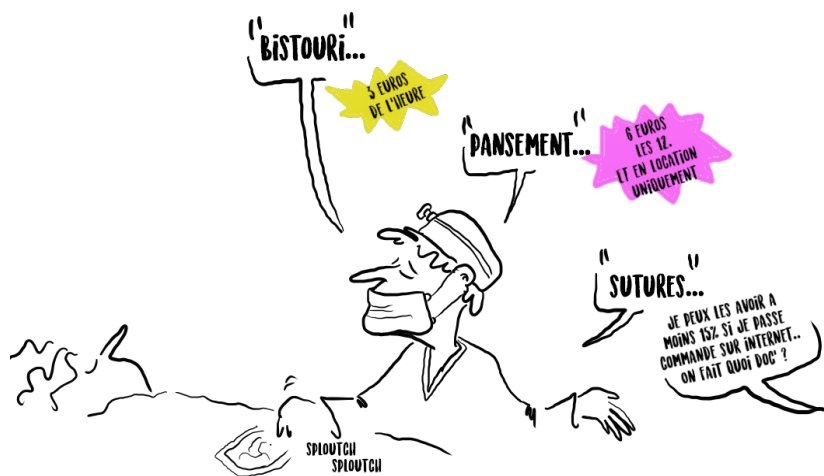


# > QUE SE PASSE-T-IL DANS MA CLINIQUE ?

Septembre  
2017

#7

## Avec toutes ces mutualisations, quels sont les nouveaux contours de mon collectif de travail ?



Demain, ma clinique va partager son plateau technique avec un hôpital et les salariés de l'accueil vont être transférés à un groupement de coopération sanitaire, car les locaux de l'accueil seront partagés. Comment en est-on arrivés là ? Est-ce que cela fait faire des économies ?

## LES ACTIVITÉS MÉDICO-TECHNIQUES COMME LES PHARMACIES OU LA STÉRILISATION NE SONT PAS FINAN- CÉES DIRECTEMENT PAR LA T2A

et sont donc gérées comme des charges, mais pas tout à fait classiques. En effet, ces activités proches du cœur de métier sont soumises à des réglementations spécifiques et à des exigences de qualité de plus en plus fortes qui peuvent, au final, remettre en question les autorisations des activités sanitaires. Ces exigences se traduisent par des besoins d'investissement très importants, difficiles à financer dans un contexte de contrainte économique du secteur.

Dès lors, la tendance actuelle pour répondre à cette double contrainte, économique et de qualité, est à la mutualisation, car elle permet, tout en gardant en partie le contrôle de la qualité, de répartir les coûts en augmentant les volumes d'activité de ces services annexes.

## CERTAINS ACTEURS EN VIENNENT MÊME À PARTAGER LEURS LOCAUX,

entraînant la mutualisation d'une partie du personnel support, logistique ou administratif. Il est important d'évaluer la pertinence économique de ces pro-

jets, qui viennent considérablement complexifier les relations de travail pour les salariés concernés. Ces « co-habitations », rarement choisies, sont des compromis définis quand, par exemple, l'ARS ne souhaite pas s'engager dans le financement de deux nouveaux bâtiments et les acteurs en présence ne souhaitent pas (ou ne peuvent pas) fusionner. Ces coopérations plus ou moins contraintes sont très peu propices à la réussite. Ces difficultés se répercutent le plus souvent sur les salariés positionnés dans des postures complexes.

## COMPRENDRE CES MONTAGES COM- PLEXES, EN ANTICIPER LES EFFETS

pour limiter les difficultés pour les salariés qui peuvent se retrouver en perte de repères est nécessaire. Syndex, qui a accompagné de nombreuses équipes confrontées à ces difficultés, peut vous y aider.

ARS : agence régionale de santé

GCS : groupement de coopération sanitaire

T2A : tarification à l'activité

> SYNDEX intervient exclusivement auprès des CE et des CHSCT depuis plus de 40 ans. Fort de son expérience dans le secteur Santé-Social, Syndex a acquis une connaissance approfondie des groupes de cliniques, devenus au fil des rachats les « mastodontes » que l'on connaît aujourd'hui.

**CONTACT**  
**CONTACT-SANTE@SYNDEX.FR**

### Que se passe-t-il dans ma clinique ?

Une série du pôle Santé social Syndex.

Directeur de publication : O. Laviolette.

Syndex, service Communication-Documentation - Septembre 2017

Illustration : Guf (www.gufonline.net)